

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 331-2004, 7 avril 2004

CONCERNANT l'exercice des fonctions de certains ministres

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), soient conférés temporairement les pouvoirs, devoirs et attributions :

— du ministre des Finances à madame Monique Jérôme-Forget, membre du Conseil exécutif, du 9 avril 2004 au 14 avril 2004 ;

— du ministre de l'Éducation à monsieur Claude Béchard, membre du Conseil exécutif, du 11 avril 2004 au 17 avril 2004 ;

— du ministre du Développement économique et régional et de la Recherche à madame Nathalie Normandeau, membre du Conseil exécutif, du 11 avril 2004 au 18 avril 2004 ;

— du ministre de la Justice à monsieur Benoît Pelletier, membre du Conseil exécutif, du 10 avril 2004 au 18 avril 2004 ;

— du ministre de la Sécurité publique à monsieur Thomas J. Mulcair, membre du Conseil exécutif, du 11 avril 2004 au 19 avril -2004 ;

— du ministre des Transports à madame Julie Boulet, membre du Conseil exécutif, du 11 avril 2004 au 18 avril 2004 ;

— du ministre du Travail à madame Michelle Courchesne, membre du Conseil exécutif, du 12 avril 2004 au 19 avril 2004 ;

QUE le dispositif du décret n° 303-2004 du 31 mars 2004 soit modifié par le remplacement, dans les premier et second alinéas, de « monsieur Marc Bellemare » par « madame Carole Thériault ».

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42302

Gouvernement du Québec

### Décret 332-2004, 7 avril 2004

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Sylvie Lachance comme secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Sylvie Lachance, directrice générale associée aux services judiciaires au ministère de la Justice, cadre classe 2, soit nommée secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au salaire annuel de 121 816 \$, à compter du 26 avril 2004 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à M<sup>e</sup> Sylvie Lachance, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42303

Gouvernement du Québec

### Décret 333-2004, 7 avril 2004

CONCERNANT la nomination de monsieur Yves Castonguay comme secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Yves Castonguay, directeur des affaires économiques, culturelles et sociales au Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes au ministère du Conseil exécutif, cadre classe 3, soit nommé secrétaire adjoint au ministère du Conseil exécutif, administrateur d'État II, au salaire annuel de 113 653 \$, à compter du 13 avril 2004 ;